

Gérard CHATIN 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📞 06 27 45 37 12

✉ gerard.chatin@sfr.fr

le 8 juin 2019

Monsieur Louis LE FRANC

Préfet de l'Oise

1 Place de la Préfecture

60 000 Beauvais

Monsieur le Préfet,

Le 20 mai dernier, les riverains d'un chemin privé, qui a largement vocation à entrer dans le domaine public, donnant sur la départementale 1001 et aboutissant aux abords immédiats de la station TOTAL implantée au 180 Route Nationale à Sainte-Geneviève, ont vu émergé une station de lavage. Sur les jours qui avaient précédé, avait été réalisée une dalle de béton dont ils pensaient qu'elle aurait pour fonction de recevoir les bouteilles de gaz de la station jusqu'alors stockées sur le bord du chemin. Ces travaux, dalle de béton et station de lavage, ont été produits sans permis de construire, ni déclaration de quelque ordre que ce soit en Mairie ou auprès d'autres autorités. Aucun affichage préalable n'a été fait. Les habitants ont informés la Mairie dès le 20 mai au matin.

Le 6 juin, se tenait un Conseil municipal à l'issue duquel j'ai souhaité poser la question de quel pouvoir de police Madame le Maire avait mis en œuvre. J'ai quasiment été bloqué par Madame le Maire qui a proclamé la séance comme close dès ma prise de parole ce alors que d'autres élus demandaient aussi des explications sur ce sujet. L'adjoint à l'urbanisme a évoqué qu'il avait été demandé au propriétaire de la station de régulariser sa situation en déposant les dossiers nécessaires. Je me suis vu insulté par Madame le Maire et menacé d'envoi d'écrits qui viendraient « de bien plus haut » qu'elle (je cite). Par ailleurs, un élu, Thierry REMOND, en soutien aux propos du Maire a cru bon de faire appel à la liberté d'entreprendre, il ne s'est pas vu ni arrêté ni contredit.

Si la tenue de l'ordre des réunions est de la compétence du Maire, il ne saurait être admis que le titulaire de cette fonction en profite pour conspuer et insulter, serait-ce seulement pour les intimider, les élus, minoritaires ou non d'ailleurs. Le champ des minoritaires étant désormais largement dépassé dans ces pratiques sur notre Commune. Il est de toute façon inadmissible que le

représentant de l'exécutif refuse de répondre à une question légitime d'élus d'autant quand la question concerne très directement l'intérêt des habitants

J'adresse copie de ce courrier à Monsieur le Procureur de la République afin qu'il ait connaissance des faits intolérables que nous subissons.

Pour ce qui de la construction (dont j'adresse photos jointes) réalisée dans des conditions plus que douteuses, je vous serai reconnaissant de bien vouloir considérer ce courrier comme un courrier de recours.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

Joint(s) :

- Photos de la construction

